



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Conseil spécialisé pour la filière « viandes rouges » du 18 novembre 2015 : stratégie et plan d'actions pour la filière veau de boucherie

Le Conseil spécialisé pour la filière ruminants et équidés, s'est réuni le 18 novembre 2015, sous la présidence de Bruno Colin. Retour sur les points-forts abordés au cours de cette réunion.

Conjoncture et situation des marchés en 2015

Filière bovine : pour les bovins maigres, les exportations de broutards légers ont été dynamiques vers la Turquie jusqu'en septembre. Les ventes vers l'Italie sont stables mais se contractent vers l'Espagne. Concernant les gros bovins finis, on assiste à une nette hausse des abattages de vaches laitières sur les dix premiers mois de l'année. La consommation de viande hachée continue de progresser en France. Pour les veaux de boucherie, les cotations sur l'ensemble du marché européen sont orientées à la baisse. Sur le marché français, les achats des ménages sont en recul de 6 % en dépit d'une légère baisse des prix par rapport à l'an dernier.

Filière ovine : sur les 9 premiers mois de l'année, les tonnages abattus sont stables, les exportations d'agneaux français ont toutefois progressé de 22 % par rapport à la même période 2014. Dans le même temps, les importations ont reculé de près de 12 %.

Les importations de viande ovine ont globalement reculé de près de 5 %, notamment à destination de l'Irlande (-12 %) et de l'Espagne (- 2 %), reculs non compensés par le Royaume-Uni (+ 5 %) et la Nouvelle Zélande (+ 5 %). Parallèlement la consommation de viande ovine continue de s'effriter en France, dans un contexte de hausse des prix au détail.

Levées d'embargos sur la viande bovine française : concrétiser l'ouverture des marchés avec l'appui de FranceAgriMer

Grâce à la mobilisation de FranceAgriMer, du Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, ainsi que du Secrétariat d'Etat au Commerce extérieur, de nombreux pays ont récemment levé leurs embargos sur tout ou partie des exportations de viande bovine, notamment depuis que la France a été déclarée indemne d'ESB par l'Office international des épizooties (OIE):

- Arabie saoudite, depuis le 13 octobre 2015, à l'occasion de la visite du Premier Ministre, Manuel Valls ;
- Afrique du sud, pour la viande bovine désossée et les abats ainsi que les produits à base de viande thermiquement traités ;
- Singapour, pour les viandes de bovins de plus de 30 mois et les viandes désossées ;
- Vietnam, pour les viandes désossées d'animaux de moins de 30 mois ;
- Canada, depuis le 5 octobre 2015.

Les négociations se poursuivent pour les produits non encore autorisés ou d'autres destinations, comme la Chine, la Corée du sud, Taïwan et la Malaisie.

L'appui de FranceAgriMer aux exportateurs est capital pour concrétiser les débouchés à l'exportation et passer d'une ouverture en droit de ces marchés à une ouverture en fait. L'établissement coordonne notamment la procédure d'agrément des entreprises candidates à l'export, lorsque cet agrément est exigé par le pays importateur. Il fournit également aux exportateurs les informations sur les procédures à suivre pour l'exportation via l'outil informatique Exp@don, qui sera remplacé, à l'avenir, par la plateforme Expadon 2.

Enfin, FranceAgriMer organisera une nouvelle formation pour les exportateurs en 2016 : « préparer son parcours à l'export : maîtriser les procédures sanitaires ». La première session aura lieu le 11 février.

Stratégie de la filière veau de boucherie à l'horizon 2025 et plan d'actions 2015-2017

La filière veau de boucherie a élaboré sa stratégie à l'horizon 2025 et décliné un plan d'actions pour la période 2015-2017.

La France, premier producteur et premier consommateur européen, dispose en effet de nombreux atouts : une bonne ressource en petits veaux, une production organisée avec une maîtrise des mises en place et un bon accompagnement technique, des producteurs volontaires, une communication dynamique, une concentration de la production qui permet de maintenir un certain pouvoir de marché, des produits homogènes qui s'adaptent bien à une consommation moderne.

À l'inverse, la filière est confrontée à certaines difficultés : augmentation des coûts de production et déficit de compétitivité face à la concurrence néerlandaise, repli de la production et difficulté de renouvellement des générations en amont, consommation en baisse sur le marché intérieur avec des prix au détail élevés, faibles marges à tous les stades de la filière...

Toutefois, cette filière pourrait profiter de la croissance de la demande mondiale en protéines animales, des opportunités à l'exportation grâce à la levée de l'embarco ESB, de la revalorisation des cuirs en tannerie....

C'est dans ce contexte, que la filière « veau de boucherie » a construit une stratégie pour l'avenir, autour de cinq grands axes :

- 1/ dynamiser la mise en marché et la consommation de veau
- 2/ favoriser le renouvellement des éleveurs, améliorer l'attractivité du métier ;
- 3/ définir et promouvoir un modèle d'atelier de production de veau moderne et durable ;
- 4/ structurer la filière, améliorer son fonctionnement ;
- 5/ pérenniser une filière attractive pour les éleveurs et reconnue par la société.

Une trentaine d'actions immédiates ou à court terme ont été définies par la filière pour répondre à ces objectifs.

Point sur la contractualisation dans la filière bovine

À la demande de Stéphane Le Foll, Ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, le Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAAER) a réalisé un état des lieux de la contractualisation dans la filière bovine.

Les principales conclusions du rapport du CGAAER, disponibles sur le site internet du Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt (<http://agriculture.gouv.fr/la-contractualisation-dans-le-secteur-bovin>) ont été présentées aux membres du Conseil :

- la contractualisation existe déjà dans la filière bovine, selon des modalités très variables ;
- à l'amont de l'abattoir, la part de l'approvisionnement contractualisé reste très minoritaire. À l'aval, c'est encore plus marginal ;
- toutefois, les contrats existants permettent de sécuriser les débouchés pour les engraisseurs, de mieux organiser la production et d'améliorer l'organisation du travail dans les abattoirs.

Le rapport préconise le développement de la contractualisation, notamment pour la production haut de gamme ainsi que la prise en compte d'un indicateur de coût de production dans les modes de contractualisation. Le rapport souligne que les organisations de producteurs, notamment les OP « commerciales » ont un rôle central à jouer pour promouvoir la contractualisation afin d'aider la filière à mieux s'organiser et à lisser les fluctuations de marché. Il suggère aussi de réserver les incitations publiques (aides à l'amélioration de la performance des abattoirs, aides à la modernisation des élevages) aux acteurs qui s'inscrivent dans cette démarche, avec un socle minimum d'approvisionnement contractualisé pour les abattoirs ou de livraison contractualisée pour les éleveurs.

La réflexion sur la contractualisation écrite dans la filière bovine devra se poursuivre dans le cadre du plan d'actions stratégique de la filière.

Par ailleurs, un appel à manifestation d'intérêt pour la contractualisation dans la filière bovine a été lancé par le Ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt.

Les opérateurs sont invités à partager leurs expériences de contractualisation via le formulaire mis en ligne sur le site du Ministère : <http://agriculture.gouv.fr/formulaires/index.php/325321/lang-fr>

Pour en savoir plus, <http://www.franceagrimer.fr/filiere-viandes/Viandes-rouges>

Contacts presse : presse@franceagrimer.fr

Virginie Nicolet Tél. : 01 73 30 22 54

Laurence Gibert-Mesnil

Tél. : 01 73 30 34 05

virginie.nicolet@franceagrimer.fr

laurence.gibert-mesnil@franceagrimer.fr
